

 <p>FranceAgriMer</p>	<p><b>DECISION DU DIRECTEUR GENERAL DE FRANCEAGRIMER</b></p>
<p>DIRECTION INTERVENTIONS SERVICE AIDES NATIONALES, APPUI AUX ENTREPRISES ET INNOVATION 12, RUE HENRI ROL-TANGUY TSA 20002 93555 MONTREUIL CEDEX</p> <hr/> <p>Dossier suivi par : Florence POINSSOT – Jocelyne RIBES Tél : 01 73 30 31 34 – 31 29 Courriel : prenom.nom@franceagrimer.fr</p>	<p><b>INTV-SANAEI-2015-71</b></p> <p><b>Du</b></p> <p><b>27 novembre 2015</b></p>
<p>PLAN DE DIFFUSION : FRANCEAGRIMER, MAAF, ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES</p>	<p>MISE EN APPLICATION : IMMEDIATE</p>

**OBJET :** Prolongation de la période d'application de la décision concernant le financement des centres d'élevage, stations de contrôle individuel et stations de contrôle sur descendance de l'espèce ovine.

**BASES REGLEMENTAIRES :**

le Code Rural, livre VI, titre 2, chapitre 1,  
le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
les lignes directrices de l'Union européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020 (2014/C 204/01),  
le régime SA 40321 2014/XA relatif aux aides dans le secteur de l'élevage

**MOTS-CLES :** FranceAgriMer, filière ovine, programme racial, station, évaluation, contrôle individuel, testage.

**RESUME :**

La présente décision a pour objet de prolonger d'un an la période d'application de la décision INTV-SANAEI-2014-73 du 24 novembre 2014 définissant le champ d'application des aides destinées à favoriser le maintien et l'amélioration de la qualité génétique du cheptel ovine et les modalités de leur versement.

## **1 – Prolongation de la période d'application**

La présente décision prolonge la période d'application d'un an, de la décision INTV-SANAEI-2014-73 du 24 novembre 2014, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Les projets doivent être déposés avant le 20 novembre 2015 à FranceAgriMer.

Les autres dispositions demeurent inchangées.

Le Directeur Général

Eric ALLAIN